

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 15 DECEMBRE 2020

~ ~ ~

Compte rendu d'affichage

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 15 décembre 2020 à 19h00 en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2020, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILLY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

Début de séance 19h00.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 10 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE – Modalités d'organisation des séances à distance du conseil communautaire en visioconférence

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Mme Dominique ROUX : non-participation au vote) :**

APPROUVE les conditions d'organisation des séances à distance du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération telles qu'annexées à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021.

3. FINANCES – Débat d'orientation budgétaire 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire en prévision de l'élaboration du budget 2021, sur la base du document de synthèse joint en annexe et de la présentation faite en séance.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. FINANCES – Décision modificative n°3 - Budget de l'exercice 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget de l'exercice 2020, portant sur le budget principal et les budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement et de l'immobilier d'entreprises.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. FINANCES – Budget - Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement telle que décrite dans l'état annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. FINANCES – Admissions en non Valeur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les admissions en non-valeur des budgets annexes assainissement et eau potable pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. FINANCES – Modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau au budget général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les modifications des modalités de remboursement des charges de personnel par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au budget général selon les modalités définies ci-dessus,

DIT que les sommes remboursées par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau au budget principal au titre des dépenses de personnel seront calculées pour les 3 premiers trimestres à partir des montants prévisionnels inscrits lors du vote des deux budgets primitifs et feront l'objet d'une régularisation pour le 4^{ème} trimestre au vu des dépenses de personnel effectivement réalisées,

DIT que les titres de recettes seront émis par le budget principal à l'encontre des budgets annexes de l'assainissement et de l'eau sur une base trimestrielle selon les modalités définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. POLITIQUES TERRITORIALES – Demandes de subvention dans le cadre du Plan de relance de l'Etat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la rénovation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal pour un coût prévisionnel HT de 5 462 266 €.

APPROUVE les projets structurants en matière d'assainissement 2021 pour un coût prévisionnel HT de 3 595 667,66 €.

APPROUVE le projet de déconnexion de la STEP d'Eyzin-Pinet et raccordement au système d'assainissement Vienne sud pour un coût prévisionnel HT de 1 610 959 €.

APPROUVE les projets de modernisation du réseau potable 2021 pour un coût prévisionnel HT de 1 973 119,16 €.

APPROUVE l'acquisition de deux véhicules de transports en commun au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) pour un coût prévisionnel HT de 618 808 €.

APPROUVE le déploiement de consignes vélo en gare et d'arceaux vélo en centres-villes et centres-bourgs pour un coût prévisionnel HT de 87 094,24 €.

APPROUVE l'aménagement cyclable Boulevard des Alpes pour un coût prévisionnel HT de 130 558 €.

SOLLICITE des subventions de l'Etat au titre du Plan de Relance de l'Etat pour ces sept opérations.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. POLITIQUES TERRITORIALES – Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2020 abondée dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat – Actualisation des coûts d'opérations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'opération d'amélioration de la mobilité via la réfection du pont « Chez Monsieur » à Eyzin-Pinet pour un coût prévisionnel de 685 692 € HT.

APPROUVE le projet d'amélioration énergétique du gymnase de l'Isle pour un coût prévisionnel de 90 000 € HT.

APPROUVE le programme 2020 sur les réseaux d'assainissement pour un coût prévisionnel de 1 677 902 € HT.

SOLLICITE des subventions de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local abondée dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat pour ces trois opérations.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. TOURISME – Hébergement touristique – Soutien au Grand Hôtel de la Poste

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la subvention à hauteur de 50 % de l'aide régionale versée soit 35 000 € maximum pour le projet de rénovation du Grand Hôtel de la Poste à Vienne.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Signature d'un avenant n°2 pour la cession des parcelles cadastrées AW 453p et AW 392p situées à Reventin-Vaugris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°2 portant sur la prorogation de la promesse de vente au profit de la société NEXEREN.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à Estrablin à la Société HELIOSCOPIE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la cession du terrain composant le lot 2, cadastré AB 404 d'une surface d'environ 4 509 m² situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société HELIOSCOPIE, représentée par son Président M. Pascal PAGANON ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 45 € HT le m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12bis. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide exceptionnelle aux commerçants et artisans

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE de compléter le dispositif de soutien sur la base du règlement régional, en apportant une aide complémentaire aux entreprises ayant sollicité et obtenu l'aide régionale « Financer mon investissement Commerce et Artisanat », d'un montant équivalent à 50 % de l'aide versée par la Région, soit 2 500 € maximum par bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Seven 7 market	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Afflelou SAS MG Vienne Optique	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Aux plaisirs Gourmands SARL BG	3 000 €	3 000 €	12 900 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

- 13bis. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Avenant à la convention de participation au Fonds régional "Région Unie"

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les modifications du règlement du Fonds Régional Unie proposées par la Région.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention de partenariat sur l'exercice de la compétence élaboration des documents d'urbanisme

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-jointe avec chaque commune membre, à effectuer les démarches et à signer tous autres documents afférents à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1ère Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention de mise à disposition du service intercommunal d'application du droit des sols de Vienne Condrieu Agglomération pour les communes ex CCRC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention ci-jointe de mise à disposition du service Application du droit des sols (ADS) de Vienne Condrieu Agglomération aux communes membres de l'ex. CCRC.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Avenant n°1 à la Convention opérationnelle B079 VIENNE SEVENNE entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention opérationnelle B079 VIENNE SEVENNE entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme - Saisie de l'Autorité Environnementale pour le PLU de Seyssuel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Président à saisir l'Autorité Environnementale d'une demande au cas par cas sur le dossier de PLU de Seyssuel.

AUTORISE Monsieur le Président à engager les études nécessaires dans l'hypothèse où l'Autorité Environnementale demanderait une évaluation environnementale.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1ère Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. AMENAGEMENT URBAIN – Convention d'étude et de veille foncière (B090) CŒUR DE VILLE ORT entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la signature de la convention et de veille foncière (B090) Cœur de Ville ORT entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. AMENAGEMENT URBAIN – Projet cœur de ville : Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle "Action Cœur de Ville".

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. COHESION SOCIALE – Gens du voyage - Avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération, établi pour l'année 2020 ;

APPROUVE le versement d'une compensation de l'ALT2 à la société REGISS'AIRE, délégataire du contrat de DSP pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération, d'un montant de 12 396 € pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le présent avenant ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération et à effectuer les démarches correspondantes.

21. COHESION SOCIALE – Politique sociale de l'habitat - Convention d'utilité sociale 2020-2025 d'Erilia

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la convention d'utilité sociale élaborée par Erilia pour la période 2020-2025,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. COHESION SOCIALE – Service Commun Animation et information jeunesse - Tarifs 2021 de l'accueil collectif de mineurs Anims jeunes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le maintien de la tarification appliquée.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. COHESION SOCIALE – Téléalarme – Conventions partenariales pour la mise en œuvre de la téléalarme en Isère

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le partenariat mis en œuvre avec le SDIS et les opérateurs téléalarme en Isère.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention pour la réception et le traitement des appels téléalarme en Isère et la convention de partenariat pour l'exploitation d'un système informatique commun aux opérateurs téléalarme en Isère (jointes en annexe).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. PETITE ENFANCE – Extension et modernisation de la ludothèque de centre ville à Vienne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'opération d'extension et de modernisation de la ludothèque de centre-ville telle que décrite ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les conventions à intervenir avec ADVIVO et la MJC de Vienne, et tous documents afférents à la présente délibération.

25. VOIRIE ET RESEAUX – Avenant n°1 aux conventions de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. La convention est prolongée pour une durée d'un an.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec chaque commune du territoire l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

26. VOIRIE ET RESEAUX – Mise en œuvre du Plan de Mobilité : subventions d'équipement versées aux communes de Vienne, Ampuis, Chuzelles, Pont Evêque.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement de subventions d'équipement comme suit :

	Nature des travaux	Coût d'opération (HT)	Montant accordé
Vienne	RN7 reprise revêtement plateau ralentisseur et trottoir	12 660 €	6 330 €
Vienne	RD 1007 Opération de rénovation de l'avenue du Général Leclerc	260 642 €	130 321 €
Ampuis	RD 615 cheminement PMR piétons	4 325 €	2 163 €
Chuzelles	RD 123 aménagement traversée village sécurisation et cheminement piéton	84 054 €	42 027 €
Pont Evêque	RD 502 aménagement plateau ralentisseur	41 909 €	20 955 €
Trèves	Sécurisation traversée village régularisation fin chantier	80 673 €	33 250 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec chaque commune du territoire l'avenant à la convention et tous documents afférents à la présente délibération.

27. TRANSPORTS ET MOBILITES – Tarifs 2021 du réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (2 voix contre : Mme Dominique ROUX et M. Erwann BINET, et 1 abstention : Mme Florence DAVID)** :

APPROUVE les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération :

	Tarif proposé 01/01/2021	Tarif actuel 01/01/2020
Mobi (réseau L'va, L'va sur demande, L'va service PMR)	1,20 €	1,20 €
Mobi Jour	3,30 €	3,30 €
Mobi Groupe	13,20 €	13,20€
Mobi 10 Plein Tarif	9,80 €	9,80 €

Mobi 10 Tarif Réduit	7,80 €	7,80 €
Mobi 30	28,00 €	28,00 €
Mobi annuel	280,00 €	280,00 €
Mobi 30 TER	14,00 €	14,00 €
Mobi 30 P+R	14,00 €	14,00 €
Mobi 30 Hôpital	23,50 €	23,50 €
Jumpi 30 Hôpital	8,30 €	8,30 €
	Tarif proposé 01/01/2021	Tarif actuel 01/01/2020
Jumpi 30	10,20 €	10,20 €
Jumpi annuel	91,80 €	91,80 €
Mobilib'30 (droit préalable établi par CCAS et l'Agglo)	8,80 €	8,80 €
Mobilib (personnes de + 70 ans et non imposables sur le revenu)	Gratuit	Gratuit
Mobilib (personnes handicapées – taux invalidité 80% et non imposables sur le revenu)	Gratuit	Gratuit

Le tarif social unique à 8,80 € par mois s'applique au regard des critères de ressources ci-dessous. Ces montants sont actualisés au regard de l'augmentation du SMIC par l'organisme en charge de l'instruction des dossiers.

**BAREME DES RESSOURCES TARIFICATION SOCIALE
AU 1^{ER} JANVIER 2020**

Composition du foyer	Tarif social unique à 8,80 € par mois
Personne isolée	1 185.42 €
Personne isolée avec 1 enfant ou couple	1 282.02 €
Personne isolée avec 2 enfants ou couple avec 1 enfant	1 409.70 €
Personne isolée avec 3 enfants ou couple avec 2 enfants	1 619.84 €
Personne isolée avec 4 enfants ou couple avec 3 enfants	1 829.93 €
Personne isolée avec 5 enfants ou couple avec 4 enfants	2 040.03 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

28. ASSAINISSEMENT – Acquisition parcelle cadastrée AE 140 située à Eyzin Pinet pour un poste de refoulement d'eaux usées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 140 sise lieudit Le Vernais à Eyzin-Pinet, d'une surface d'environ 4 050 m², moyennant le prix de 0,35 /m².

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. ASSAINISSEMENT – Avenant 1 à la convention avec Entre Bièvre et Rhône Communauté pour le transit et le traitement des eaux usées du secteur de Gerbey à Chonas l'Amballan

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant de transfert de la convention de déversement des eaux usées du secteur de Gerbey situé sur la commune Chonas l'Amballan sur le système d'épuration de la Station d'épuration de Saint Alban du Rhône,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30. ASSAINISSEMENT – Tarifs 2021 de la redevance d'assainissement collectif sur les communes de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les tarifs 2021 de la redevance d'assainissement collectif comme suit :

- Pour les communes en régie :

Commune	Part fixe en € HT /an	Part variable en € HT / m3
Chonas l'Amballan	25 €	1,53 €
Meyssez	25 €	0,61 €
Pont-Evêque	25 €	1,08 €
Reventin-Vaugris	25 €	1,43 €
Septème	25 €	1,55 €
Serpaize	25 €	1,46 €
Vienne	25 €	1,39 €

- Pour les communes gérées en délégation de service public :

Commune	Part fixe en € HT /an	Part variable en € HT / m3
Ampuis	25 €	0,89 €
Chasse sur Rhône	25 €	1,46 €
Chuzelles	25 €	1,11 €
Condrieu	25 €	0,88 €
Estrablin	25 €	1,07 €
Eyzin Pinet	25 €	0,83 €
Jardin	25 €	1,07 €
Les Haies	25€	0,17 €
Longes	25€	0,40 €
Luzinay	25 €	1,15 €
Moidieu-Détourbe	25 €	1,20 €
Saint Cyr sur le Rhône	25 €	0,65 €
Saint Sorlin de Vienne	25 €	1,08 €
Sainte Colombe	25 €	1,55 €
Seyssuel versant SISEC	25 €	1,33 €
Seyssuel versant SYSTEPUR	25 €	1,23 €
St Romain en Gal	25 €	0,80 €
Trèves (le Bourg)	25 €	0,33 €
Trèves (le Garon)	25 €	1,18 €
Tupin et Semons	25 €	0,65 €
Villette de Vienne	25 €	1,42 €

Il est précisé que pour les communes gérées en délégation de service public, la redevance prélevée par le ou les délégataires (dans le cas des communes raccordées sur le collecteur de l'ex syndicat Rhône Gier) vient s'ajouter à la redevance intercommunale votée par Vienne Condrieu Agglomération. Dans le cas de la commune de Trèves, les usagers du Bourg sont raccordés sur la station d'épuration du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG). A ce titre, ils s'acquittent, en plus de la part communautaire, d'une part versée au syndicat et d'une part versée au délégataire du SIAMVG en charge de l'exploitation de la station d'épuration et du réseau de transit.

DIT que le tarif de l'assainissement collectif 2021 sur la commune des Côtes d'Arey fera l'objet d'une délibération complémentaire une fois les éléments chiffrés liés à l'avenant en cours transmis.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. ASSAINISSEMENT – Délibération cadre relative à la création et aux extensions des réseaux d'eau usée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les modalités de facturation des parties publiques des branchements selon les conditions suivantes :

- Le montant refacturé aux propriétaires des immeubles raccordés correspond au coût moyen réel de la partie publique du branchement tel que supporté par Vienne Condrieu Agglomération, étant précisé que ce coût moyen peut varier d'une opération à l'autre puisqu'il est calculé sur la base des dépenses afférentes constatées sur l'opération concernée ;
- Les frais de branchements ainsi facturés sont assujettis au taux de TVA en vigueur au moment de la facturation des travaux, étant précisé que ces derniers constituent la contrepartie de travaux immobiliers et sont à ce titre éligibles pour l'année 2020 à un taux de TVA réduit (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2020 : 10%) ;
- Pour chaque raccordement, Vienne Condrieu Agglomération émettra un titre de recette à l'encontre du propriétaire de l'immeuble raccordé.

RAPPELLE qu'en application de la délibération n° 18-33 du 11 janvier 2018 relative à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), les propriétaires devront s'acquitter de cette participation dans les conditions fixées par cette délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

32. EAU – Tarifs 2021 de la redevance eau potable

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les tarifs de l'eau potable par commune selon le document annexé à la présente délibération,

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

33. EAU – Tarifs 2021 des interventions du service des eaux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE le tarif des interventions du service de l'eau sur Vienne pour l'année 2021 selon le document annexé à la présente délibération,

DIT que ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment des travaux,

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

34. ENVIRONNEMENT – Nature : Gestion du rucher du pavillon du Tourisme de Vienne - Convention 2021-2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le suivi du rucher par l'Association des Apiculteurs Viennois

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention de gestion du rucher et tous les documents afférents à la présente délibération.

35. ENVIRONNEMENT – Nature : Charte forestière de Bas-Dauphiné Bonnevaux : cadrage budgétaire 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le cadrage budgétaire 2021 de la Charte Forestière de Bas Dauphiné Bonnevaux tel que défini dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

36. ENVIRONNEMENT – Transition énergétique : Lancement d'une procédure de sélection pour la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-B

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

37. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Piscines - Extension et modernisation du stade nautique Françoise Bouysson à St Romain en Gal, approbation de l'avant projet définitif

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

38. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Piscines : Tarifs 2021 du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal et de la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les tarifs du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal et de la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet pour l'année 2021, tels qu'ils figurent dans le document annexé à la présente délibération.

Ces tarifs sont applicables à compter du 4 janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

39. EQUIPEMENTS SPORTIFS – Gymnases : Tarifs 2021 pour la location de la halle sportive et du gymnase de Saint Romain en Gal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE les tarifs de location de la halle sportive, du gymnase de Saint Romain en Gal et le remplacement d'un badge ou d'une clé pour l'année 2021, comme suit :

Equipement	Forfait (à la journée)	
	Pour mémoire Année 2020	Année 2021
Gymnase de Saint Romain en Gal	557 €	568 €
Halle Sportive de Saint Romain en Gal	749 €	764 €
Dotation supplémentaire ou remplacement d'un badge		40 €
Remplacement de clé		80 €

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

40. RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – Actualisation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE ET MODIFIE comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Transformations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe
1 ingénieur	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
1 agent de maîtrise	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 adjoint administratif
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique
1 rédacteur	1 adjoint administratif
1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe
1 ingénieur	1 ingénieur principal

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

41. RESSOURCES HUMAINES – Régime indemnitaire – Modalités de versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant défini pour l'attribution d'un Complément Indemnitaire Annuel à hauteur de 200€ non proratisé au temps de travail,

APPROUVE la condition de la réalisation de 6 mois de travail effectif pour ouvrir droit au CIA,

DECIDE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement du CIA,

AUTORISE Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant individuel perçu par chaque agent au titre du CIA, dans le respect des principes fixés ci-dessus.

42. RESSOURCES HUMAINES – Action sociale- aide ponctuelle aux agents

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'attribuer une aide ponctuelle de 20 € sous la forme de chèques cadeaux aux agents de Vienne Condrieu Agglomération dans les conditions présentées dans l'exposé ci-dessus.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

43. ADMINISTRATION GENERALE – Subvention exceptionnelle à l'association Contrasts pour l'organisation de représentations d'Opéra à destination des scolaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le soutien à l'association Contrasts et décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'organisation des représentations de l'Opéra Les Noces de Figaro.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

44. ADMINISTRATION GENERALE – Convention de mutualisation avec Jazz à Vienne et l'Office de Tourisme pour l'assistance du Service Système d'Information et Télécommunication (SIT) de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les projets de convention de mutualisation pour l'assistance du Service Système d'Information et Télécommunication (SIT) de Vienne Condrieu Agglomération auprès des établissements publics industriel et commercial rattachés à l'Agglo soit l'Office de tourisme et Jazz à Vienne. Ces documents sont joints à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

45. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°20-79 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien cadastré AN 174 sis 2 impasse Timon à Vienne appartenant à la SCI TIMON.

N°20-80 : Convention de servitude ENEDIS sur la parcelle AH 569 à Pont-Evêque.

N° 20-83 : Convention d'occupation précaire avec la Société L'ESPACE.

N° 20-84 : Contrat de prêt à usage sur la commune de Seyssuel avec Monsieur PERONNET.

N° 20-85 : Annulation de la décision N°20-30 – Garantie d'emprunt de 125 298 € - ALLIADE HABITAT – Construction neuve de logements sociaux – Lieu-dit le Bourg « Les Balcons du Chai » Ampuis.

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M20-119: marché conclu avec l'entreprise CHAUTANT pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 4 (menuiseries extérieures, serrurerie) pour un montant de 34 800 € H.T.

M20-120: marché conclu avec l'entreprise CLEMENT pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 5 (menuiseries intérieures) pour un montant de 25 640,11 € H.T.

M20-148: marché conclu avec l'entreprise Interstices pour la mission de révision du PLU de Trèves pour un montant de 36 780 € H.T.

M20-149: accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec le groupement d'entreprises CHAZAL/ S REBOUL pour les travaux d'entretien des espaces verts de Vienne Condrieu Agglomération pour une durée maximum de 4 ans.

M20-136: accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec l'entreprise OTIS pour la maintenance préventive, curative et vérifications périodiques - lot 1 (vérification des ascenseurs, monte-charge et monte PMR) pour une durée maximum de 4 ans.

M20-138: accord cadre à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum avec l'entreprise CITEC pour la maintenance préventive, curative et vérifications périodiques - lot 3 (vérification des portes et portails, rideaux et barrières automatiques) pour une durée maximum de 4 ans.

M20-143: marché conclu avec l'entreprise Florent VALLIN pour les travaux de dispositif d'écrêtage, lot 1 (métallerie) pour un montant de 11 800 € H.T.

M20-063 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise GIAMMATTEO pour le marché de travaux de raccordement du réseau d'assainissement des Côtes d'Arey au réseau de VIENNE SUD - Tranche 1 : transfert des effluents, lot 1 (conduite de refoulement) pour un montant en moins-value de - 45 695,60 € H.T.

M20-046 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise PYRAMID pour le marché de travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival de Jazz à Vienne. Lot 2 (fondations profondes) un montant de 14 422,80 € H.T.

M20-047 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise COREALP pour le marché de travaux de réhabilitation et extension de la maison du festival, lot 3 (gros œuvre, chape) pour un montant de 34 266,70 € H.T.

M20-042 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SATELEC pour le marché de remplacement des cellules haute tension des postes de refoulement des eaux usées de Vienne Nord et Vienne Sud pour un montant de 3 554 € H.T

M18-066 AVE5: Avenant conclu avec l'entreprise LACOSTE lié à l'accord-cadre à bons de commande concernant les fournitures administratives de bureau, pour un montant maximum inchangé (ajout de nouveau prix).

M20-072 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SBH pour le marché de travaux de réaménagement du bâtiment Antares, lot 1 : gros œuvre, pour un montant de 4 050,38 € H.T

M20-073 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise DUMONT SERVE pour le marché de travaux de réaménagement du bâtiment Antares, lot 2: charpente- bardage, pour un montant de 2 250 € H.T.

M20-074 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise BONIN pour le marché de travaux de réaménagement du bâtiment Antares, lot 3: menuiseries extérieures, pour un montant de 3 064 € H.T.

M20-075 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise BERGANIN pour le marché de travaux de réaménagement du bâtiment Antares, lot 4: menuiseries intérieures bois, pour un montant en moins-value de -493 € H.T

M20-076 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise MARRON FRERES pour le marché de travaux de réaménagement du bâtiment Antares, lot 5: doublages-- cloisons-peinture, pour un montant inchangé (prestations différentes en + et – value)

M20-079 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise MOULIN pour le marché de travaux de réaménagement du bâtiment Antares, lot 8: plomberie, pour un montant de 1 664 € H.T.

M20-080 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise BEAUX pour le marché de travaux de réaménagement du bâtiment Antares, lot 9: électricité pour un montant de 7 053 € H.T.

M20-040 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise SYMBIOSE pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre lié à création d'un mur de soutènement rue du Buisset, à St romain en Gal pour un montant de 604,24 € H.T

M20-096 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise MDTP pour le marché de travaux d'extension et de réhabilitation sur les réseaux humides pour la période 2020-2024, lot1 : ville de Vienne, pour un montant inchangé (ajout de nouveaux prix).

M20-030 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise MDTP pour le marché de travaux d'extension sur réseau EU et installation d'un poste de relevage secteur St Christ/Gerbole à Reventin-Vaugris pour un montant de 43 038,98 € H.T

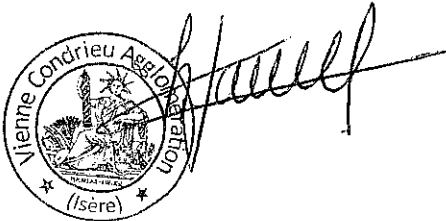
M18-133 AVE1: Avenant conclu avec le groupement d'entreprises ALBERTAZZI/ CHOLTON/ DUMAS pour le marché de fourniture et pose d'un collecteur sous RD123 et rue Maugiron avec mise en séparatif pour un montant de 34 952,32 € H.T

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fin de séance à 21h45
Vu pour affichage

Le Secrétaire de Séance

Christian JANIN



Vienne, le 18 DEC. 2020

Pour le Président,
Claudine Vice-présidente



Claudine PERROT-BERTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Perrot-Berton', written over the official seal.